



Vers le  
*syndicalisme*  
de demain

**CAHIER DU PARTICIPANT**

**Mini-congrès – Comité école et société  
SPECA**

31 mai 2011

## **MEMBRES DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ**

**Mohand Atroun**, enseignant au Département d'informatique

**Élaine Baribeault**, enseignante au Département de graphisme

**Daniel Cholette**, enseignant au Département cinéma et histoire de l'art

**Michèle Clermont**, enseignante au Département d'éducation physique

**Josée Déziel**, enseignante au Département de sciences sociales

**Annie Ferland**, enseignante au Département de philosophie

**Jean-Luc Filiatreault**, enseignant au Département de techniques administratives

**Annette Gélinas**, enseignante au Département de physique et présidente du SPECA

**Stéphane Gill**, enseignant au Département d'informatique

**Philippe de Grosbois**, enseignant au Département de sciences sociales

**Philippe Hébert**, enseignant au Département de graphisme

**Jean Karam**, enseignant au Département de sciences sociales

**Diane Labarre**, enseignante au Département de mathématiques

**Marie-Hélène Lapointe**, enseignante au Département de français et lettres

**Dominique Lussier**, enseignante au Département d'infographie

**Paule Mauffette**, enseignante retraitée du Département d'histoire et géographie

**Mélanie Morin**, enseignante au Département cinéma et histoire de l'art

**Sébastien Paquin-Charbonneau**, enseignant au Département de sciences sociales

**Denise Poirier**, enseignante au Département de philosophie

**Nathalie Roussin**, enseignante au Département de français et lettres

**Robert St-Amour**, enseignant au Département de chimie

**André Vincent**, enseignant au Département d'infographie

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières .....	3
Mot de bienvenue .....	4
Déroulement de la journée .....	5
Les consignes .....	6
Conférencier .....	7
Thème I – le fonctionnement interne du speca .....	8
Thème II – les luttes syndicales sociales/locales .....	14
Liste de textes publiés .....	20

## MOT DE BIENVENUE

Lors de l'Assemblée syndicale annuelle du 3 juin 2010, il a été proposé que le Comité école et société du SPECA, soutenu par le conseil exécutif, organise la tenue d'un mini-congrès, dans les meilleurs délais après la conclusion des actuelles négociations.

### **Recommandation 39 – Assemblée syndicale du 3 juin 2010**

Attendu la tradition du SPECA de tenir un mini-congrès à des moments appropriés de son histoire, généralement une fois par décennie.

Attendu le renouvellement important du personnel enseignant au cours des dernières années.

Attendu les attaques de plus en plus marquées de divers courants conservateurs aussi bien dans les sphères politiques, économiques, fiscales et morales qui mettent à mal les droits humains, sociaux et syndicaux.

Attendu que ces politiques se reflètent de plus en plus dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement dans les nouvelles politiques de gouvernance et de sélection des directions de collège et du personnel cadre.

Attendu, dans ce contexte, la nécessité pour le mouvement syndical et particulièrement pour le SPECA de mener une réflexion en profondeur sur cette nouvelle réalité et de trouver les meilleures façons pour réévaluer et renouveler ses pratiques, ses alliances, ses interventions et ses communications avec les membres dans le but de renforcer la démocratie et la solidarité en son sein afin d'affronter les défis qui s'annoncent et de mener les combats qui s'imposent.

Il est proposé :

- ◆ que le Comité école et société du SPECA, soutenu par le conseil exécutif, organise la tenue d'un mini-congrès, au plus tard en juin 2011 après la conclusion des actuelles négociations ;
- ◆ que le comité École et société soit, entre autres, chargé :
  - d'élaborer les thématiques qui seront soumises au mini-congrès ;
  - de produire des analyses pertinentes sur ces thèmes ;
  - de sélectionner, au besoin, des personnes ressources qui pourraient apporter un éclairage pertinent sur ces thèmes ;
  - de formuler des pistes ou des hypothèses de solutions, recommandations ou actions à soumettre à l'assemblée ;
  - de déterminer les formes les plus appropriées pour la tenue de ce mini-congrès ;
  - qu'un rapport d'étape soit présenté à l'assemblée syndicale avant la tenue de ce mini-congrès ;
  - que tous les membres intéressés à la préparation et à l'organisation d'une telle réflexion soient invités à se joindre au Comité école et société.

## DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

### Vers le syndicalisme de demain

La tournée des départements a permis de valider les thèmes préalablement présentés lors des rencontres. Les thèmes abordés lors de la journée porteront sur le fonctionnement (structure, participation et communication) ainsi que sur les luttes syndicales sociales/locales et mobilisation.

HORAIRE	
<b>10 h</b>	mot d'ouverture
<b>10 h 30 à 11 h 30</b>	présentation, conférence/discussions/échanges
<b>11 h 30 à 12 h 30</b>	dîner
<b>12h45 à 14 h 15</b>	ateliers rotatifs ou en alternance : ateliers 1 et 2
<b>14 h 30 à 16 h</b>	ateliers rotatifs ou en alternance : ateliers 1 et 2

## LES CONSIGNES

### Animation

- ◆ Permettre à chacune et chacun de s'exprimer en donnant la parole à celles et ceux qui interviennent moins souvent (équilibre des interventions).
- ◆ Gérer avec souplesse la durée des interventions (2 minutes par personne).
- ◆ Éviter les débats entre les personnes.
- ◆ Chercher régulièrement à clarifier, préciser, résumer et synthétiser ce qui est dit pour permettre aux discussions d'avancer.
- ◆ Encourager les discussions lorsqu'elles semblent toucher des points problématiques.
- ◆ Recentrer si nécessaire les participants sur le sujet.
- ◆ Rester neutre pour mieux être à l'écoute et au service des discussions dans le groupe.
- ◆ Prendre le temps de valider les principales idées émises pendant l'atelier.
- ◆ Veiller au respect du cadre horaire.
- ◆ Faire signer la feuille de présence par les participants.

### Secrétariat

- ◆ Noter les idées maîtresses, les commentaires, les réflexions des participants.
- ◆ Produire un rapport synthèse dans un court délai.
- ◆ Élaborer un rapport plus détaillé pour soutenir les travaux du Comité école et société.

### Une mise en contexte

Les discussions en ateliers seront précédées d'une courte mise en contexte rappelant les enjeux de la thématique et du champ d'intérêt de l'atelier. Les textes de ces mises en contexte sont inclus dans le cahier de participation et visent essentiellement à stimuler la réflexion et à lancer les discussions.

### Période de discussion

Les ateliers sont le nerf de cette journée de réflexion. Les idées et points de vue qui jailliront des discussions permettront au comité école et société d'orienter et d'élaborer de nouvelles propositions.

### Validation des idées maîtresses

Afin de faciliter le rapport synthèse, les dix dernières minutes de l'atelier seront consacrées à valider les principales idées maîtresses émises pendant les discussions.

### Les synthèses

Des secrétaires sont assignées dans chacun des ateliers afin de noter les idées et points de vue échangés. Les synthèses seront produites par bloc thématique et seront présentées par les responsables attirés à chaque bloc.

## CONFÉRENCIER

Pierre-Antoine Harvey est économiste spécialisé en économie du travail et complète actuellement un doctorat en relations industrielles à l'Université de Montréal. En plus de différents mandats de recherche et de formation auprès des centrales syndicales et de groupes populaires, il possède une forte expérience de recherche universitaire. Ses intérêts touchent à la fiscalité et aux finances publiques, à l'évolution des conditions de travail et d'emploi, ainsi qu'aux effets de la mondialisation sur les politiques publiques.



### LA CONFÉRENCE :

La « crise du syndicalisme » : Situer le danger, saisir l'opportunité. Alors que la présence syndicale semble décliner partout en occident et qu'on attaque de plus en plus ouvertement la légitimité des organisations des travailleurEs sur la place publique, comment pouvons-nous penser un « renouveau syndical » ?

Après avoir discuté de différents facteurs qui peuvent expliquer les difficultés que vivent les syndicats, nous ouvrirons sur quelques pistes de solutions. La réflexion s'appuiera principalement sur l'approche de la construction des ressources de pouvoir et des capacités des syndicats locaux telle que développée par des chercheurs du CRIMT.

## THÈME I – LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU SPECA

Dans le fonctionnement de notre syndicat, nous nous sommes appuyés à la fois sur nos statuts et règlements (votés pour l'essentiel par son assemblée syndicale de fondation), sur certaines décisions de cette assemblée (telles les réunions des RCD avec les professeurs de l'exécutif – de la CÉ – du C.R.T. dans le suivi de certains dossiers), sur le besoin de nous ajuster aux pratiques des instances nationales auxquelles nous avons adhéré (e.g. la mise sur pied du Comité femme SPECA, non statutaire et aujourd'hui dissout pour différentes raisons propres au SPECA). Questionner notre fonctionnement devrait donc nous conduire à une réflexion autour de nos pratiques en lien direct avec notre constitution (qui peut être modifiée à partir de dispositions prévues dans celle-ci), mais aussi autour des pratiques qui se sont instaurées dans le temps et qui, elles, sont davantage en lien avec des composantes « historiques dirons-nous », de notre vie quotidienne. Bien qu'il ne soit pas facile de dissocier ces deux aspects, nous tenterons de le faire – nous excusant d'avance de certains recoupements, à nos yeux inévitables. Ce n'est pas parce qu'on ne parle pas de certains sujets qu'ils ne seront pas abordés.

### A) DES STATUTS QUI SE TRADUISENT DANS NOTRE QUOTIDIEN

Le SPECA, dans ses statuts et règlements, a fait le choix de fixer une valeur à son quorum (contrairement à d'autres syndicats où le quorum est formé des membres présents). Ce choix limite sûrement le nombre d'assemblées puisque les sujets à l'ordre du jour doivent intéresser suffisamment de membres pour que nous atteignions ce quorum. Cette décision évite que les décisions soient prises par quelques personnes – situation qui aurait comme conséquence de réduire la force de l'assemblée face à la partie patronale et, jugeait-on, devenir démobilisante à long terme pour notre syndicat.

Changer le quorum exige un avis de motion, un vote des 2/3 de l'assemblée et l'accord du Ministère du travail puisque le SPECA est intégré en vertu de la Loi des syndicats professionnels. Changer le quorum suppose aussi que l'on tienne compte du contexte actuel du réseau. En effet, depuis les origines du SPECA, nous ne composons plus essentiellement avec les réunions départementales et les assemblées syndicales au cours du tiers de la journée réservée hebdomadairement aux activités collectives, mais aussi avec plusieurs réunions liées à l'évolution de nos programmes, avec la multiplication de nos propres comités et avec les instances nationales qui se tiennent régulièrement les jeudis et vendredis.

Pour que nos assemblées soient dynamiques, quel que soit notre choix en terme de quorum (et de nombre d'assemblées), des pièges doivent être évités. La participation à l'assemblée est certes essentielle, notamment pour marquer notre cohésion face à l'employeur, toutefois plus d'un affirme ne pas intervenir soit par méconnaissance de la procédure, soit à cause du caractère « hermétique » du vocabulaire syndical. Peut-on faire quelque chose à ce sujet qui dépasse l'encouragement à participer aux assemblées syndicales de façon récurrente? Et si oui, quoi?

La mise en place (ou la relance) de certains comités serait-elle une mesure susceptible de faciliter l'atteinte de nos objectifs permettant une immersion progressive dans la procédure, dans ce vocabulaire « hermétique », en même temps qu'une occasion de tisser des liens plus diversifiés entre l'assemblée syndicale et l'exécutif du SPECA, tout en maintenant notre participation aux 24 comités mixtes internes et externes sur lesquels le SPECA est représenté (et l'on exclut ici tous les comités statutaires et de conventions découlant déjà de la CÉ, du C.R.T., etc.) Serait-ce une approche exigeant plus d'assemblées ou l'inverse? Serait-ce lié à la modification du quorum apparaissant dans nos règlements? Y a-t-il compatibilité entre le maintien d'un quorum et l'ajout de quelques autres comités judicieusement choisis (e.g. délégués syndicaux, précaires, etc.). Autant d'éléments sur lesquels le mini-congrès permet une réflexion collective.



Pour intégrer les nouveaux enseignants, pour rendre l'assemblée toujours plus forte et dynamique, pour que le plus de membres possible aient le sentiment d'influencer la vie du SPECA, plusieurs approches peuvent être mises de l'avant. Des choix réalistes s'imposent à nous et malgré les contraintes qui sont nôtres, des modifications peuvent être faites à notre vie syndicale, elles s'imposent peut-être même.

## **B) L'ÉVOLUTION DE NOS PRATIQUES QUOTIDIENNES AU GRÉ DES ANNÉES**

À l'interne, le fonctionnement de l'exécutif se pose essentiellement en rapport avec l'assemblée syndicale. Ce qui est attendu de lui a varié dans le temps. En résumé :

- ◆ Pour certains, l'exécutif est libéré pour faire l'analyse des dossiers, avoir une vision globale aussi bien au local qu'au national et il est normal qu'il présente des propositions complètes à l'assemblée, propositions qu'il juge de nature à rallier l'ensemble de nos membres. Ceux qui ne partagent pas l'analyse peuvent alors le faire savoir, lancer des débats, amender les propositions, mais le travail préalable de l'exécutif facilite ceux-ci et évite des assemblées interminables.
- ◆ D'autres sont d'avis que, sur certains dossiers à tout le moins, l'exécutif devrait présenter divers points de vue à l'assemblée, sans privilégier une analyse particulière, pour que le débat soit très large (e.g. les fondations, etc.)

Et ce qui vaut pour l'exécutif vaut aussi pour les équipes professorales de divers comités tels la CÉ, le C.R.T., etc.

Mais peu importe les préférences des uns ou des autres, dans toutes les hypothèses, se pose une question préalable : celle de la transmission des documents (et des propositions) à l'avance. Peut-on se doter d'une politique à ce chapitre? Même dans les instances où existe une telle politique, force est de constater qu'elle n'est presque jamais parfaitement appliquée ou applicable, que l'on parle des CA des collèges, des instances FNEEQ ou CSN, etc., et ce, sans que soit remise en question la bonne foi de ceux qui sont responsables de ces instances. Pour des raisons techniques, pour des raisons stratégiques, pour des raisons de positions qui se développent inévitablement à la dernière minute dans le cadre de négociations même locales, l'application absolue d'une telle politique n'est pas facile. Toutefois, il pourrait sans doute être envisageable, avec l'aide des moyens modernes de communication, de se doter de pareilles procédures forçant ainsi à maximiser son utilisation et à justifier toute dérogation face à l'assemblée. Sur ce débat quasi universel dans les organisations politiques, syndicales, communautaires, etc., saurons-nous nous positionner avec justesse, compte tenu de nos besoins?

Entre autres, quelle pourrait être la place des rapports annuels de nos principaux comités dans cette politique? Et comment conçoit-on la gestion de ceux-ci en assemblée syndicale? À cet égard, tout est sans doute possible mais, jusqu'à ce jour, dans les instances nationales, la lecture est demeurée l'outil garantissant une information commune à tous les participants aux débats. Peut-on faire différemment au SPECA? Si oui, quelle approche doit-on privilégier bien que la transmission de bilans écrits à nos assemblées syndicales annuelles ne fassent pas partie de nos règlements?

*Annette Gélinas, Présidente à l'exécutif du SPECA*

## **C) MODE DE COMMUNICATIONS**

De tout temps, les nouvelles technologies en matière de communication ont influencé les pratiques des mouvements sociaux et des syndicats. À une certaine époque le télégraphe, la photocopieuse, puis le télécopieur ont amélioré la circulation de l'information. Aujourd'hui, le courrier électronique, l'Internet et les médias sociaux offrent aux syndicats des tribunes et des moyens de diffusion de l'information efficaces. En effet, la diffusion du SPECA-HEBDO sous forme papier peut prendre quelques jours tandis que sa diffusion sous forme électronique prend quelques secondes.

## **Composante légale**

L'utilisation du courrier électronique par le SPECA comme moyen de communication avec les membres est devenue courant. Pour un syndicat, l'accès aux nouveaux modes de communication n'est pas un automatisme. Un employeur peut refuser à un syndicat l'utilisation du courrier électronique et de l'Internet. Par exemple, au début des années 2000, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) a cherché à communiquer par courrier électronique avec les employés d'Hydro-Québec afin de les convaincre d'adhérer au SCFP-FTQ. La direction d'Hydro-Québec a intercepté et interdit ces messages. Plus récemment, lors du conflit de travail entre les chargés de cours et l'Université de Montréal, la direction de l'Université a coupé l'accès aux outils Internet au Syndicat. À la CSDM, la direction d'une école a intercepté les échanges de courriels de 2 enseignants. Dans ces échanges de courriels, les enseignants critiquaient sans retenue la direction de leur école. Cet échange de courrier électronique a été utilisé comme preuve dans un arbitrage pour maintenir la sanction qui leur a été imposée.

Au fur et à mesure que l'utilisation des nouvelles technologies progresse, on note que la législation actuelle montre ses limites. Au Québec, contrairement à la France, le Code du travail n'a pas été modifié pour tenir compte de ces nouvelles réalités. Les syndicats doivent donc négocier des ententes avec les employeurs pour avoir accès à l'Internet de l'entreprise et au courrier électronique des membres. De plus, avec les législations actuelles, rien n'empêche un employeur d'intercepter les échanges de courriels du syndicat ou des employés et de les utiliser contre le syndicat ou ses employés à la Commission des relations de travail ou dans un arbitrage, par exemple.

Pour ce qui est de la diffusion de l'information, la grande majorité des syndicats (centrale syndicale, fédération, syndicat autonome...) possède un site web. Les informations que l'on y retrouve sont très diversifiées : des nouvelles, des capsules d'information, l'historique, le journal syndical ou des dossiers pratiques (retraite, congé de maternité, conventions collectives...). Sur le site web du SPECA on retrouve : le SPECA-HEBDO, des nouvelles, la convention collective et de l'information sur les assurances et la retraite. Depuis sa création en 2004, le site web du SPECA a été visité plus de 100 000 fois (environ 40 fois par années par enseignant). Nous devons maintenant faire un peu plus attention au contenu que nous publions puisque dans une cause à la Commission des relations de travail, le Collège a utilisé le contenu du SPECA-HEBDO dans sa preuve.

## **Composante écologique**

Les problèmes environnementaux nous préoccupent de plus en plus. L'utilisation des ordinateurs et des technologies de l'information et des communications (TIC) sont souvent perçues comme une solution à certains problèmes environnementaux. Qu'en est-il vraiment ?

Selon une étude publiée par l'Université des Nations Unies, la fabrication d'un ordinateur et de son écran nécessite 240 kg de combustibles fossiles, 22 kg de produits chimiques et une tonne et demie d'eau. Selon cette analyse, 80 % de l'énergie utilisée par un ordinateur l'est au moment de sa fabrication.

Peu de données canadiennes sont disponibles sur la consommation énergétique des TIC. En France, le Ministère de l'écologie a publié un rapport sur la consommation énergétique des TIC. Les TIC françaises consomment l'équivalent de huit centrales électriques de 55 à 60 térawattheures, soit 13 % de la consommation totale du pays. Seulement pour la France, les TIC ont une empreinte carbone qui s'élèverait à 30 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

La durée de vie d'un ordinateur est courte. En 2003, cette durée était estimée à 3 ½ ans au Canada. Encore aujourd'hui, la majorité des ordinateurs désuets se retrouvent dans les déchets plutôt que d'être recyclés. Selon une étude publiée en 2005, plus de 99 000 tonnes de déchets de matériel informatique et de télécommunication ont été produits au Canada. En 2005, seulement 25 % des équipements désuets étaient recyclés. Le reste des déchets TIC (75 %) s'est retrouvé dans la nature dont une partie a été exportée en Inde et en Chine. Un ordinateur contient plusieurs substances toxiques comme le plomb, le cadmium, le béryllium et le mercure.

Pour une organisation syndicale, la circulation de l'information est essentielle à la mobilisation. Mobilisation qui permet de créer un rapport de force avec l'employeur. Dans ce contexte, quelle est la meilleure façon de diffuser l'information, en particulier le SPECA-HEBDO? L'utilisation de tous les moyens de communication disponibles est probablement la meilleure façon d'obtenir la diffusion la plus large de l'information.

*Stéphane Gill, Directeur à l'exécutif du SPECA*

### **Composante diffusion**

Le SPECA utilise plusieurs modes de communications. Pour rappel, en voici quelques uns :

- ◆ les rencontres face à face, individuelles ou en groupes restreints ;
- ◆ les communications téléphoniques ;
- ◆ l'envoi à chaque membre de documents imprimés, ponctuels (communiqués, convocations, dépliants, brochures, etc...) ou périodiques (SPECA-HEBDO et autres périodiques de la FNEEQ, de la CSN ou du Conseil Central) ;
- ◆ l'envoi massif ou ciblé, par courriel, de divers messages, communiqués ou documents ;
- ◆ la publication sur notre site Web de la plupart des documents d'accès général, ainsi que des nouvelles d'actualité ou de campagnes de nos partenaires syndicaux ou sociaux.

L'objet du présent débat ne nous semble pas remettre en question l'importance de maintenir les deux premières formes de communication qui demeurent les formes privilégiées de toute communication organisationnelle militante. Aucune technologie ne peut remplacer une bonne vieille rencontre face à face.

La question qui se pose est plutôt d'évaluer dans quelle mesure nous devons :

- ◆ intégrer ou exploiter au mieux les nouvelles technologies de communications ;
- ◆ remplacer certains modes de publication imprimées par ces nouvelles technologies.

Plus précisément, il s'agit d'évaluer jusqu'où nous pouvons aller dans le remplacement de nos communications imprimées par leur forme numérique (TIC).

Voici quelques uns des facteurs que nous soumettons à votre attention :

- ◆ Est-ce que les nouvelles formes de communication nous offrent toutes les garanties de confidentialité dans nos communications avec les membres? Quels sont nos devoirs et responsabilités en cette matière?
- ◆ Est-ce que les nouvelles formes de communication nous offrent toutes les garanties de sécurité dans nos communications avec les membres? Quel est notre degré de dépendance à l'égard du Collège dans ce domaine, à l'égard des fournisseurs de service Internet?
- ◆ Est-ce que toutes les publications s'adressant à l'ensemble des membres peuvent être diffusées à la planète entière (site Web). Quelles peuvent en être les conséquences dans nos rapports avec notre employeur et nos partenaires?
- ◆ Est-ce que l'ouverture de forums de discussion sur notre site Web est souhaitable? Avec quel niveau de modération (censure)? Quelles énergies est-ce que ça exige? Quelles sont nos responsabilités en cette matière?
- ◆ Est-ce que la diffusion de documents ou périodiques sous forme numérique laisse vraiment moins d'empreinte écologique que les publications imprimées? Est-ce que les techniques modernes d'impression (papier recyclé et encres végétales) exigent plus ou moins d'électrons (non recyclables) que les impressions numériques individuelles?
- ◆ Est-ce que la majorité de nos membres préfèrent lire un document ou un périodique à l'écran plutôt qu'imprimé?
- ◆ Y aurait-il lieu de convertir le SPECA-HEBDO en mensuel imprimé plus substantiel et publier sous forme numérique seulement un petit bulletin hebdomadaire de nouvelles brèves?

Voilà les questions que nous soumettons à votre attention.

*André Vincent, Vice-président à l'exécutif du SPECA*





## THÈME II – LES LUTTES SYNDICALES SOCIALES/LOCALES

La vie syndicale d'un collègue doit s'entendre localement, socialement et internationalement. Aujourd'hui, pour que tout le monde se reconnaisse dans un projet syndical commun, il faut pouvoir faire le bilan de ce qui a été accompli, de ce qui s'exerce et de quelle façon l'exercer afin que tous s'engagent et se sentent investis d'une mission commune. Aussi, la mission syndicale ne se restreint pas à la stricte amélioration des conditions salariales et quelques « avantages sociaux », mais aussi à la responsabilisation des travailleurs par rapport à différentes luttes sociales. C'est par la mobilisation des membres d'un syndicat qu'un rapport de force avec l'employeur peut s'établir. Particulièrement au moment où le gouvernement annonce des coupures 110\$ millions au primaire et secondaire et 35\$ millions au collégial. Cette mobilisation passe aussi bien par l'intégration de tous les professeurs que par le choix des différentes luttes sociales dans lesquelles les membres veulent s'engager.

### A) INTÉGRATION DES PROFESSEURS DANS LEUR SYNDICAT

Lors de l'accueil des employés et nouveaux professeurs par la partie patronale, un membre du SPECA se présente avec une pochette d'accueil Bienvenue dans votre syndicat CSN leur indiquant que le SPECA est là pour répondre à toutes leurs questions.

Dans le passé, plusieurs ateliers ont été tenus pour l'accueil des nouveaux, mais la formule a eu peu de succès

À ce jour, les déjeuners de la rentrée sont des moments privilégiés pour l'accueil des nouveaux professeurs et le moment de leur rappeler qu'ils peuvent devenir membres à vie du SPECA pour une somme symbolique et ainsi obtenir le droit de vote pendant les assemblées. Peut-on faire plus et si oui, comment?

C'est lors de cette activité qu'on recueille un grand nombre d'adhésions.

### B) PRÉOCCUPATIONS LOCALES

Au local, nous avons des luttes à mener qui, pour plusieurs d'entre elles, ont des retombées nettement sociales.

La renégociation de la lettre d'entente pour l'aide à la réussite reste une priorité, comme la lutte à mener pour obtenir des ressources en faveur des effectifs émergents sans que l'argent de l'aide à la réussite ne soit détourné. À cette fin, de telles luttes locales peuvent-elles se faire indépendamment des mouvements sociaux et indépendamment des autres syndicats locaux?

Le CLIS, Comité de liaison intersyndicale permet aux différents membres des syndicats locaux et l'association étudiante pour la concertation lors de grève ou de litiges qui regroupent tous les organismes concernés.

Évidemment, s'ajoutent à cela tout ce qui aura été débattu dans les ateliers du thème I.

### C) LUTTES SOCIALES

Le SPECA est actuellement membre d'organismes externes au mouvement syndical direct, comme le collectif Échec à la guerre, Amnistie Internationale, la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, le CISO, la FATA, l'Alliance sociale etc.

Le SPECA a donc appuyé, localement ou internationalement en participant à des manifestations, en écrivant par courriel ou autrement :

- ◆ La lutte du peuple chilien dans les années '70 jusqu'à celles plus récentes de militants du Mexique, sans passer sous silence celle du peuple palestinien.
- ◆ Les mouvements de femmes maltraitées, de sans-abris suite à des déplacements complets de quartiers, d'alphabétisation, etc., ainsi que l'Association pour la défense des droits sociaux, Au bas de l'échelle (groupe populaire pour la défense des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués), la Fondation Léo-Cormier etc.

Certaines de ces adhésions datent de plusieurs années, toutes résultent :

- ◆ Soit de décisions directes de l'Assemblée syndicale ;
- ◆ Soit de décisions d'appui du Conseil central, de la FNEEQ et de la CSN (sur décision générale de l'Assemblée syndicale).

Ces adhésions ont un caractère politique, mais aussi financier. Et selon le mandat de l'Assemblée syndicale, nous disposons de 15\$/ETC soit 7 000 \$ par année depuis les dernières années par ces luttes. Ce montant a été fixé par l'Assemblée syndicale il y a plusieurs années et est confirmé chaque année par l'adoption du budget de l'année à venir. La majorité de cette somme va toutefois à l'appui à des syndicats en lutte. L'exécutif peut, selon un mandat de l'Assemblée syndicale :

- ◆ « Donner 150\$/mois à des luttes qu'il juge pertinentes, tout appui plus important revenant à l'assemblée (sauf exceptions pour l'été votées lors de chaque assemblée annuelle) ».
- ◆ Le SPECA aide aussi les travailleurs en grève ou en lockout : employés du *Journal de Montréal* (2 ans de lockout), employés du *Roi du coq rôti* etc.

En juin 2000, l'Assemblée syndicale adoptait sur recommandation de l'exécutif (recommandation 17) les orientations découlant du mini-congrès Le SPECA rapaillé :

### **Orientation 1**

*Que dans le cadre de ses interventions relatives au mouvement syndical dans son ensemble, les représentant-es du SPECA :*

- ◆ *prônent l'importance de mobilisations de masse en concertation avec les organismes populaires et syndicaux, et ce, tant au niveau national qu'international ;*
- ◆ *défendent que la CSN soit détachée du Parti Québécois ;*
- ◆ *appuient l'idée d'États généraux du syndicalisme québécois.*

### **Orientation 2**

*Que dans le cadre de ses interventions à la CSN et à la FNEEQ, les représentant-es du SPECA :*

- ◆ *réclament que les organisations syndicales dont nous sommes membres se donnent davantage de moyens pour développer et promouvoir une vision sociale de l'éducation ;*
- ◆ *défendent, particulièrement dans le cadre d'un bilan de négociation, que seule l'action peut mener à des gains significatifs et que la mobilisation nécessaire à cette action doit reposer sur un contrôle réel et continu de la négociation par les assemblées ;*
- ◆ *continuent à faire valoir la nécessité de chercher un mode de représentation des syndicats qui tienne davantage compte de la taille de ceux-ci.*

Doit-on revoir l'implication du SPECA dans les luttes sociales au niveau international, régional/communautaire et envers les travailleurs en grève ou en lockout?

## À l'international

La foulée des grands rassemblements (dont Seattle en 1999 lors d'une conférence ministérielle de l'OMC) a permis l'émergence du mouvement altermondialiste fondé sur l'idée qu'un autre monde est possible, offrant par le fait même à toute organisation composant la société de s'exprimer : syndicats, mouvements de femmes, écologistes, etc.

Depuis sa naissance à Porto Alegre, le Forum Social Mondial symbolise le mouvement altermondialiste, en pavant la voie à des solutions alternatives au néolibéralisme. C'est en 2001 que s'est tenu le premier Forum Social Mondial (FSM) à Porto Alegre, capitale de l'État Rio Grande do Sul au Brésil. Initiative conjointe d'organisations syndicales et de mouvements altermondialistes, ce Forum est un contrepoids au Forum économique mondial tenu tous les ans et rassemblant les représentants des gouvernements des pays riches et des grandes entreprises.

Aujourd'hui, le FSM se propose de débattre des alternatives de construction d'une mondialisation planétaire basée sur le respect des droits de l'homme universels et de ceux de tous les citoyens et citoyennes de toutes les nations, ainsi que de l'environnement, une mondialisation appuyée sur des systèmes et des institutions internationaux démocratiques placés au service de la justice sociale, de l'égalité et de la souveraineté des peuples.

C'est à la même époque que la marche des femmes prend de son ampleur et devient mondiale, retenant le refrain *Du pain et des roses*.

Le Forum Mondial de l'Éducation (FMÉ) a aussi vu le jour à Porto Alegre en 2001. Le FMÉ est un réseau permanent de mobilisation mondiale en défense de l'éducation publique pour tous, comme droit social inaliénable, garantie et financée par l'État, et ne pouvant jamais être réduite à la condition de marchandise.

La FNEEQ-CSN a participé au deuxième Forum Mondial de l'Éducation qui s'est tenu au Brésil à Porto Alegre. La fédération y était pour promouvoir un renforcement du rôle de l'État et permettre une réappropriation de l'éducation par les citoyennes et citoyens. Dans un contexte de néolibéralisme (modèle économique planétaire), il était important pour les délégués de la FNEEQ de lutter contre la marchandisation de l'éducation. La décentralisation, la responsabilisation des établissements, les réformes, les compressions, sévissent partout. Dans une société où l'école étant vue de plus en plus comme une entreprise, on exige d'elle des performances et l'étudiant dorénavant est un client que l'on doit satisfaire...

Au niveau international, la FNEEQ collabore aussi à plusieurs forums ou missions à l'étranger. Les délégué-es de la FNEEQ participent aux activités de l'International de l'éducation ou encore à des Forums mondiaux. Suivant ses orientations, la fédération favorise les Forums relatifs à l'enseignement supérieur et la défense de l'éducation publique, en priorisant les pays membres de la francophonie.

Ajoutons que, dans la foulée de la marchandisation de l'éducation en Amérique, la FNEEQ appuie la Trinationale (Canada, États-Unis, Mexique) dans sa lutte pour une éducation publique et démocratique en Amérique du Nord et s'élève contre la privatisation et l'uniformisation de l'enseignement (Charter's School).

Pour n'en nommer que quelques-unes, la FNEEQ a notamment participé aux activités suivantes :

- ◆ Octobre 2010 : Forum Mondial sur l'Éducation (Palestine)
- ◆ Mai 2010 : 9<sup>e</sup> Conférence trinationale pour une éducation publique et démocratique (FNEEQ/CSQ)
- ◆ Septembre 2009 : Mission FNEEQ (Honduras)
- ◆ Avril 2009 : Haïti Mission FNEEQ/CSN-FTQ (Haïti)
- ◆ Janvier 2006 : Forum Mondial Social (Caracas)



## **Au Québec**

Au Québec, avec la montée du néolibéralisme, le sous-financement de l'éducation publique (du préscolaire à l'université), la détérioration des conditions d'enseignement, l'accessibilité à une éducation publique de qualité et la réussite scolaire sont menacées. Aujourd'hui, seulement 70% des enfants acquièrent leur diplôme d'étude secondaire, 51% des jeunes des communautés noires obtiennent un diplôme d'études secondaire, 19% des élèves du secteur jeunes du secondaire fréquentent une école privée.

Avril 2011, le MELS met en branle une série de consultations qui a pour but : « L'amélioration de l'adéquation entre formation et besoins du marché du travail ». Une des conclusions des États généraux de l'éducation de 1996, est toujours d'actualité : « On sacrifie souvent la formation générale des citoyennes et des citoyens à l'acquisition de compétences à court terme pour satisfaire aux besoins immédiats des entreprises ».

À ce jour, à la lumière des orientations précédentes 1 et 2, les représentants du SPECA ont toujours appuyé les actions entreprises par la FNEEQ, le Conseil Central et la CSN dans tous ces secteurs. Nos débats doivent éclairer l'Assemblée syndicale et mener à des propositions qui permettront, si des ajustements doivent être apportés à notre approche, à mandater nos représentants à :

- ◆ À maintenir l'importance des mobilisations de masse en concertation avec les organismes populaires et syndicaux, et ce, tant au niveau national qu'international ;
- ◆ à développer et de promouvoir une vision sociale de l'éducation ;
- ◆ à maintenir la nature du diplôme ;
- ◆ à favoriser l'intégration sociale et l'harmonie interculturelle dans l'éducation ;
- ◆ à maintenir la formation générale ;
- ◆ à améliorer l'accessibilité, la qualité de la formation continue reconnue (créditée) ;
- ◆ à amener les étudiants à devenir des citoyens à part entière, et ce, en valorisant la formation continue ;
- ◆ à faire de l'éducation durant toute la vie une priorité et un droit inaliénable.

*Nathalie Roussin, Directrice à l'excutif du SPECA*



## **THÈME II (suite)**

### **QUESTIONS (ET PROPOSITIONS)**

#### **b. Luites liées à l'éducation :**

- gratuité scolaire ;
- accessibilité à l'enseignement et à tous les champs de formation partout au Québec ;
- solidarité continue et directe avec tout être humain de la naissance à la mort (centres de la petite enfance, primaire, secondaire, collégial, universitaire et formation tout au long de la vie).

#### **c. Luites plus larges :**

- Mouvement pour la défense des droits humains ( Amnistie Internationale) ;
- Mouvement pour la paix (Coalition Échec à la guerre) ;
- Mouvement de solidarité internationale (Forums mondiaux pour la Palestine, CISO, SUCO) ;
- Alliances et coalitions sociale et politique conjoncturelles (Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, l'Alliance sociale) ;
- Mouvement féministe (Marche mondiale des femmes).

#### **4. Le syndicalisme de demain se fera-t-il :**

##### **a. Indépendamment des partis politiques ?**

##### **b. Indépendamment des mouvements sociaux ?**

##### **c. Avec une révision de notre mode de négociation (ex : le déroulement de notre dernière négociation) ?**

##### **d. En fonction de l'avenir du syndicalisme ?**

#### **RÉFÉRENCES :**

Manifeste *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec*, novembre 2008, 16 pages.

*Indicateur de l'éducation*, Édition 2010, MELS, Gouvernement du Québec, page 12.

*La réussite scolaire des jeunes des communautés noires au secondaire*. Rapport final. Marie Mc Andrew, Jacques Ledent, Centre Métropolis du Québec. Immigration et métropole, CMQ-IM, no 39, Montréal, 2009, 81 pages.

*Procès-verbal, assemblée syndicale SPECA*, juin 2000.

Document d'appui à la réflexion : *L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec*, Gouvernement du Québec, 20 pages.

## LISTE DE TEXTES PUBLIÉS

### **Textes pour la préparation du mini-congrès dans le Speca-Hebdo et disponible sur le site [www.speca.ca.edu/speca-hebdo](http://www.speca.ca.edu/speca-hebdo)**

Une petite page d'histoire – Nathalie Roussin – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 3.

Page d'hier, les allumettières de Hull – Nathalie Roussin – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 4.

Syndicats de métier – Nathalie Roussin – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 5.

Démocratie et pratique syndicales – Stéphane Gill – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 6.

Bâtissons un avenir prometteur dans l'action militante – Annette Gélinas – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 8.

D'autres sons de cloche sur la démocratie syndicale – Philippe de Grosbois – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 8.

Le SPECA a évolué dans le temps et continuer à le faire – Annette Gélinas – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 9.

L'Internet comme nouveau moyen d'expression, d'action et de pression pour les syndicats – Stéphane Gill – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 11.

L'État : patron et législateur – Stéphane Gill – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 12.

Les EHDA, ça mangent quoi en hiver? – Nathalie Roussin – SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 15.